



Consignes aux auteur-e-s

Liens et illustrations

La revue *BS/SG* étant en ligne, elle encourage vivement les auteur-e-s à utiliser

- des [liens hypertextes](#)
- des illustrations (images, tableaux ou graphiques, extraits audio ou vidéo, etc.) => *une image au moins est requise par article.*

1. Les liens hypertextes

Les liens hypertextes sont à insérer dans l'article en mettant l'URL liée en toutes lettres entre crochets et en mettant le tout en évidence (gras, surlignage...), afin que le lien ne disparaisse pas d'une version à l'autre de l'article et afin que l'éditeur les distingue nettement dans le texte. Les indications disparaîtront lors de la mise en ligne de l'article.

Par exemple :

« comme on le voit dans la revue *Biens symboliques / Symbolic Goods* [**Lien à intégrer vers biens-symboliques.net**], les liens sont importants »

deviendra dans l'article publié :

« comme on le voit dans la revue [Biens symboliques / Symbolic Goods](#), les liens sont importants »

NB : aucune demande d'autorisation de reproduction n'est requise pour l'intégration d'un lien vers une image, un son ou une vidéo en ligne.

2. Les illustrations

Les illustrations (images de tout type, cartes, tableaux ou graphiques, extraits audio ou vidéo, etc.) ne doivent pas être insérées dans le texte, mais jointes à part sous la forme de fichiers autonomes (un fichier par illustration)

Il conviendra donc de préciser à l'endroit souhaité dans le texte : « insérer tableau 1 » ou « figure 2 », et de numéroter soigneusement chacun des fichiers du dossier d'illustrations.

Le dossier d'illustrations comprendra ainsi :

1. Les fichiers-images dans une résolution suffisante (300 dpi idéalement) ou, dans le cas des cartes ou des graphiques, le fichier original correspondant (par

ex, les graphiques ou les tableaux pourront être envoyés sous la forme d'un fichier Excel).

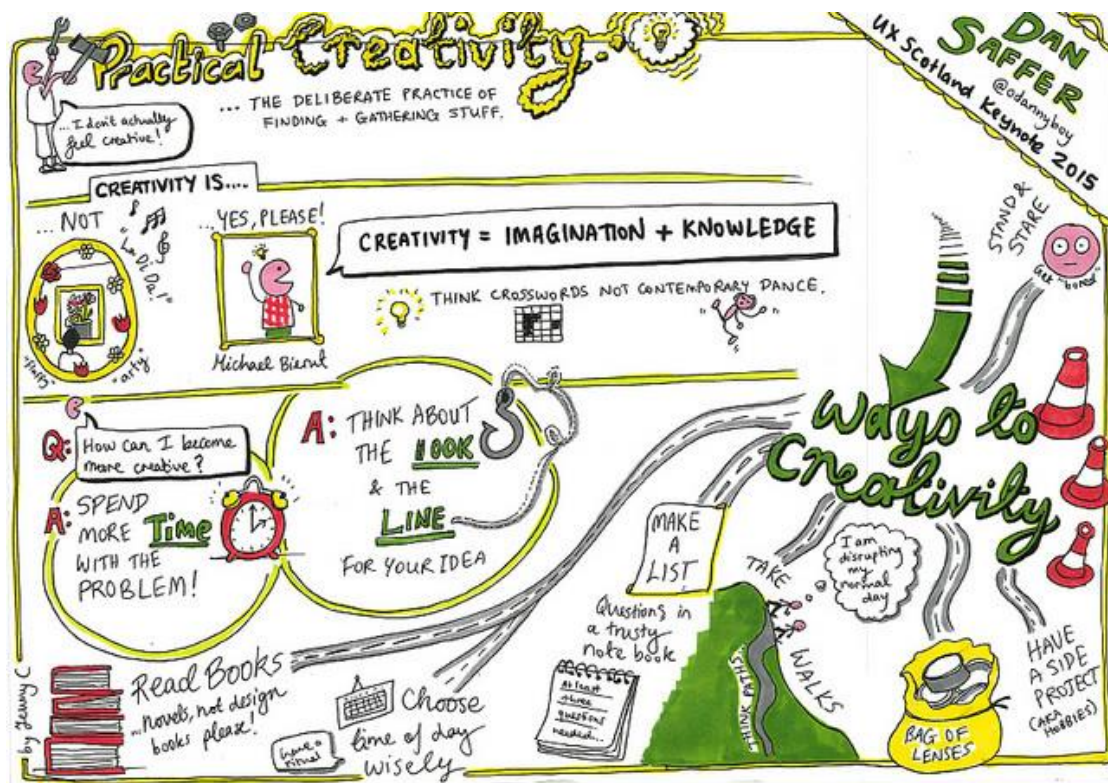
2. Une liste des illustrations, avec pour chacune :

- la référence de l'illustration figurant dans le texte (tableau 1, figure 2, ...)
- la légende
- la source de l'image
- et, si nécessaire, l'identification précise et complète des ayants-droits (copyright, adresse, noms de contacts), pour que l'éditeur puisse faire les demandes d'autorisation de reproduction et d'exploitation de l'image.

De manière générale, nous recommandons aux auteur-e-s de puiser leurs images (photos, cartes, etc.)

- soit dans leur stock personnel (en précisant qu'ils/elles en sont les auteur-e-s),
- soit sur les plate-formes d'images en licence Creative Commons (CC), telles que Wikimedia, Creativecommons ou Flickr. Dans ce cas, merci de vérifier le type de licence CC associée à l'illustration¹ et de la mentionner dans la légende, avec la source, le titre et l'auteur-e.

Par exemple :



Crédit de l'image : « [Keynote : Practical Creativity, by Dan Saffer](#) », par [Jenny Cham](#), Licence CC BY-ND 2.0 (source : Flickr, mise en ligne le 15 juin 2015).

¹ Il existe 6 licences CC. Les plus courantes sont les licences BY-ND 2.0 (obligation de citer l'auteur-e + ne pas modifier l'image) et BY-NC 4.0 (obligation de citer l'auteur-e + pas d'utilisation commerciale). Pour la liste et le détail, voir : <http://creativecommons.fr/licences/>